



Avis public – Formations obligatoires des élus municipaux

AVIS PUBLIC est par la présente donné, conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, et à l'article 8 de la *Loi sur le ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire*, que les membres du conseil suivants, élus lors du scrutin de novembre 2025, ont assisté à la formation « Éthique et déontologie en matière municipale », ainsi qu'à la formation « Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu(e) », qui ont été dispensées par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) les 23 et 24 janvier 2026, à la salle municipale de Bouchette :

- Monsieur Marc Beaudoin, Maire
- Monsieur Charles Perron, Conseiller au siège # 1
- Monsieur Richard Léveillé, Conseiller au siège # 2
- Madame Charlie-Ann Dubeau, Conseillère au siège # 3
- Monsieur Jacques Suzor, Conseiller au siège # 4
- Madame Louise Robert, Conseillère au siège # 5
- Madame Cheryl Sage-Christensen, Conseillère au siège # 6

Donné à Lac-Sainte-Marie, Québec, ce 6^e jour du mois de mars 2026.

Céline Gauthier
Directrice générale, greffière-trésorière